

DÉONTOLOGIE DU PROFESSIONNEL DE L'IMMOBILIER – DE L'ÉTHIQUE À LA LUTTE ANTI-BLANCHIMENT

Cette formation valide 7h de formation au titre du décret n°2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier, et est capitalisable en vue de l'obtention du diplôme de Niveau 2 – Licence Professionnelle Mention « Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens » - Code RNCP 30123.

Présentation

Les bonnes pratiques, le respect des collaborateurs et des confrères ainsi que le devoir de conseil sont au cœur l'activité du professionnel de l'immobilier. Le Code de déontologie institué par le décret 2015-1090 du 28 août 2015, le dispositif Tracfin ainsi que le nouveau règlement général pour la protection des données imposent l'application de bonnes pratiques de la part des professionnels.

Ce module Valide les 2h de formation obligatoire « déontologie »

Objectifs :

- Connaître les 12 règles de déontologie applicables aux professionnels de l'immobilier
- Être sensibilisé aux bonnes pratiques du professionnel de l'immobilier
- Identifier et mettre en œuvre les règles de bonnes pratiques et les attitudes responsables pour respecter collaborateurs, confrères et clients
- Connaître le cadre légal et réglementaire anti blanchiment et ses applications aux professionnels de l'immobilier

Il a également pour objectif de répondre à l'obligation de formation des professionnels de l'immobilier imposée par la loi ALUR dans le cadre du renouvellement des cartes professionnelles.

Prérequis :

Aucun, cette formation s'adresse à tous les professionnels de l'immobilier soucieux d'exercer leurs missions dans les règles d'éthique et de déontologie imposée par la profession.

ATTENTION : Merci de candidater auprès du Responsable Pédagogique de la Formation

Compétences visées :

- Connaître les règles déontologiques applicables aux professions immobilières pour les respecter et les faire appliquer
- Appliquer le Code de déontologie dans l'exercice de la profession immobilière
- Mettre en place et respecter les réglementations RGPD et TRACFIN imposées aux professionnels de l'immobilier

Programme :

Partie théorique

- Identification du cadre juridique de la déontologie du professionnel de l'immobilier
- La réglementation RGPD en immobilier
- TRACFIN : lutte contre le blanchiment, obligation de vigilance et déclaration de soupçons

Partie pratique

- Cas pratiques par analyse de situation (Déontologie / RGPD / TRACFIN)
- Constitution de fiches-outils à mettre en œuvre en agence
- Analyse des pratiques professionnelles - Synthèse

Modalités d'évaluation

- QCM

Validation

- Délivrance d'une attestation de fin de formation

Responsable pédagogique

Nadège GUNIA

nadege.gunia@iut-tlse3.fr

IUT « A » - Paul Sabatier

Inscription Administrative

Mission Formation Continue et Apprentissage

mfca.formatioqualifiante@univ-tlse3.fr

Prix : 350€ / personne

Déroulement de la formation :

Durée : 7 h

Dates : Voir calendrier des formations (ou à la demande)

Lieu : Toulouse - Université Paul Sabatier - IUT

Nombre de participants :

Minimum : 4 personnes

Maximum : 10 personnes

L'établissement se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.

Modalités d'enseignement :

- Présentiel
- Distanciel

Intervenants :

Marc Mengeville